Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260605-DELIB_2026_46-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT.

Absents : Erwan NORMAND, Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Mélanie LHUILLERY (procuration à Annick LARGANT), Tangi BRETON (procuration à Julien KERGUILLEC), Catherine LAURENT (procuration à Aurélie BONTHONNEAU), Emmanuel BECQUET (procuration à Claire LAFOSSE).

Secrétaire de séance : Annick LARGANT.

N° d'ordre de la délibération : N°2026-46

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet :
Tirage au sort des jurés d'Assises – Établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2027

Date de convocation :
29/05/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Chaque année, il appartient au conseil municipal de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés d'assises valable pour l'année suivante.

En application des articles 259 à 263 du code de procédure pénale, et notamment de l'article 261 dudit code :

- le tirage au sort doit être effectué publiquement à partir de la liste électorale de la commune ;
- le nombre de noms tirés au sort doit être triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral ;
- pour la commune de Pleyber-Christ, ce nombre est fixé à 6 noms.

Le Maire indique que le tirage au sort a été effectué en séance publique, selon une procédure transparente et contradictoire, à partir de la liste électorale de la commune arrêtée au 31/12/2025, et a donné les résultats suivants.

Le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,
DESIGNE, par tirage au sort conformément aux dispositions sus-énoncées, les six (6) personnes suivantes comme jurés suppléants sur la liste préparatoire communale pour l'année 2027 :

1. MONCHIET Aurélien, né le 18/01/1983, demeurant 13 rue Théodore Botrel
2. KERGOAT Dominique Marcelle, née le 06/12/1961, demeurant au 55, La Petite Salle
3. OLIVIER Jean-Noël, né le 23/03/1957, demeurant au 6, Coatilézec
4. CAM (Paugam) Typhaine, née le 20/12/1989, demeurant au 11, Bruluec
5. LE JEUNE (Quéinec) Camille, née le 02/07/1985, demeurant au 15, rue de la Grappe Fleurie
6. STERVINOU Romuald Gérard, né le 21/03/1981, demeurant au 5, rue des Fontaines

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la liste préparatoire communale ainsi établie à la Préfecture du Finistère dans les délais légaux, afin de son intégration à la liste départementale des jurés d'assises ;
DÉCIDE que la présente délibération sera accompagnée du procès-verbal du tirage au sort et transmise au Préfet du Finistère dans le cadre du contrôle de légalité.
Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Annick LARGANT